N° 16 JANVIER-FEVRIER 1948

Le Cempuisien

Bulletin de l'Association des Anciens Élèves
de l'Institution Départementale Gabriel Prévost

Le Siège social est ouvert de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h., sauf les samedis, dimanches et jours fériés. Il est fermé du 1er au 31 août en raison des vacances.

SIEGE SOCIAL:
6, rue de Louvois, Paris-2e — Tél. : RIC. 65 69

PRÉSIDENT :
M. MARANDE, 68, rue Championnet (18e)

Adresser les offres d'emplois à Mme dont la présence au Siège est assurée tous les jours de 9 à 11 h. et de 16 à 19 h. les mardis et jeudis.

COMPTE RENDU MORAL DE L'ANNÉE 1947

Mes Chers Amis,

Nous voici une fois de plus réunis en Assemblée générale annuelle.

Le Comité espère que l'année qui commence verra se resserrer les liens d'amitié et de solidarité qui nous unissent et que l'effectif de notre Association sera grossi de beaucoup de nouvelles adhésions de Cempuisiens.

En effet, eu égard au nombre d'enfants de toutes les promotions qui passèrent leurs jeunes années à l'Institution, le nombre des sociétaires devrait être plus important et on ne s'explique pas les raisons qui empêchent certains camarades de venir à nous, animés du même élan d'amitié, du même esprit de solidarité que ceux qui nous portaient les uns vers les autres à Cempuis.

Après avoir été paternellement guidés et protégés, nous sommes livrés à nous-mêmes à 16 ans, ignorant tout des difficultés qui attendent les jeunes gens sans soutien et sans situation. Nous devrions donc sentir tous, sans exception, ce besoin d'entr'aide qui vient du cœur.

Les activités de l'Association, telles que réunions, fêtes, Pentecôte, promenades, déjeuners, etc... nous donnent l'occasion de nous regrouper et permettent d'apporter une aide morale et matérielle à ceux d'entre nous qui peuvent en avoir besoin.

Il est toujours agréable de retrouver les camarades avec lesquels on a grandi, ceux qui ont assisté à l'éclosion de tous les bons sentiments que chacun porte en soi, ceux qui ont été témoins et complices de quelques farces aussi. Les sentiments qui naissent de ces rencontres ne peuvent qu'être réconfortants et stimulants.

Lorsque vous sortirez de cette salle, malgré les propos qui vous paraissent un peu sévères et même peut-être un peu à cause d'eux, vous n'aurez qu'un seul regret : celui d'une après-midi bien trop courte mais vous serez joyeux, profondément, et vous tenterez de reculer le plus possible le moment de la séparation.

Le Service d'Assistance Sociale qui, à notre grand regret, est actuellement dépourvu de titulaire, assure la liaison entre « Notre Maison » et ceux qui l'ont quittée ayant atteint leurs 16 ans.

Au moment de leur sortie, nos jeunes camarades ne peuvent se passer de l'aide de ce Service et de toutes les bonnes volontés cempuisiennes — car, pour presque tous, les débuts dans la vie parisienne sont très différents de l'image qu'ils s'en étaient faite durant leur séjour à Cempuis. Les conseils donnés ne sont profitables qu'après l'expérience personnelle de la vie et Mme Guillaume accomplissait une tâche très délicate avec beaucoup de dévouement.

Nous sommes unanimes à regretter son départ et nous aurions désiré qu'une remplaçante fût désignée immédiatement, mais la vacance n'est hélas pas encore comblée, au détriment des familles et des anciens élèves.

Il est donc de plus en plus nécessaire que chacun comprenne la portée du geste qu'il accomplit en restant fidèle à la Société, en signalant un emploi vacant et même — et nous en connaissons, admirons et remercions quelques-uns — en accueillant généreusement à son foyer les plus déshérités d'entre nous, et enfin, en payant régulièrement les modestes cotisations demandées. Cette recette permet de faire face aux dépenses incombant à un groupement ayant pour but l'entr'aide matérielle de ses membres.

Si vous écoutez attentivement le rapport financier que notre trésorier vous lira tout à l'heure, vous saurez la destination donnée

aux sommes d'argent que reçoit l'Association et même à tête reposée, vous pourrez étudier ce rapport qui paraîtra dans le prochain *Cempuisien*. Vous serez éclairés et vous comprendrez que le montant des secours et des prêts que nous voudrions consentir à certains de nos camarades ne sera en rapport avec le coût de la vie que par l'apport de cotisations d'un montant plus élevé.

En outre, nous n'avons pas besoin de souligner la constante montée des prix d'impression du *Cempuisien*, de l'affranchissement, du papier nécessaire au Secrétariat et au Service d'Assistance Sociale, etc... pour vous faire entrevoir la nécessité d'augmenter le montant des cotisations.

⁂

En suivant le cours de l'année :

L'Assemblée générale de janvier fut la dernière présidée par notre Président d'honneur Urban, en présence d'une nombreuse assistance.

Comme aujourd'hui, les rapports moral et financier vous furent présentés respectivement par la Secrétaire générale et le Trésorier.

L'Assistante sociale fit le compte rendu de son activité au cours de l'année écoulée. Aujourd'hui nous déplorons vivement son absence et regrettons d'être privés du dévouement qu'elle apportait au service de la cause cempuisienne.

Février donna lieu à diverses réunions de Comité en vue de l'organisation de la fête de nuit.

Celle-ci eut lieu en mars. C'est pour tous, du plus jeune au plus... sérieux, d'une part une joyeuse occasion de se retrouver et, d'autre part, un moyen agréable d'alimenter la Caisse d'Entr'aide Cempuisienne.

Cette année, notre fête aura lieu, comme vous l'indique *Le Cempuisien* n° 15, le 20 mars, à la Mairie du 5e arrondissement.

Elle devrait être une occasion, pour tous les Cempuisiens à Paris à ce moment-là, sociétaires ou non, de reprendre contact avec la Société et de ranimer les amitiés indéfectibles des jeunes années.

Voici encore un souhait que nous formons pour 1948.

Avril : Déjeûner au cours duquel les Cempuisiens manifestèrent leur reconnaissance à M. Urban et lui exprimèrent à nouveau le regret de lui voir quitter la présidence, poste qu'il occupait depuis si longtemps et d'où il a accompli, à force de persévérance, de très heureuses réalisations.

29 avril : Anniversaire de la mort de Gabriel Prevost.

La commémoration eut lieu le 3 mai. Une délégation composée de quelques membres du Comité y représentait l'Association.

Cérémonie simple, où les voix enfantines remplacèrent les instruments de cuivre dont nous nous servions naguère pour exprimer notre reconnaissance à notre Bienfaiteur qui dort de son grand sommeil à l'orée « du bois ».

Mai : La tradionnelle fête de la Pentecôte est toujours un enchantement, car elle a le pouvoir de rajeunir les Cempuisiens de toutes les années qu'ils ont en plus de leurs 16 ans.

Les élèves se surpassent d'année en année pour assurer un programme de choix et l'accueil qui nous est réservé par M. le Directeur et tous ses collaborateurs, nous permet de passer, dans ce cadre où se sont écoulées nos premières années, deux journées magnifiques.

Cette année à la Pentecôte, comme il est fait mention dans les numéros 12 et 15 du *Cempuisien*, votre Comité se propose de faire apposer une plaque portant les noms de ceux de nos camarades, professeurs et membres du personnel de l'I.D.G.P. « Morts pour la France » au cours de la guerre 1939-1945.

A cet effet, une souscription volontaire est ouverte, pour permettre à tous les Cempuisiens selon leurs moyens, de témoigner leur gratitude envers nos chers disparus.

Lors des réunions du Comité du mois de juin, une visite à Mers avait été projetée. M. le Directeur, pressenti à la Pentecôte, nous assurait de son accueil chaleureux.

Le camping avait été envisagé pour pallier les difficultés de logement et de nourriture.

Les démarches furent entreprises mais devant l'impossibilité de réalisation, le projet fut abandonné.

Juillet : Promenade au bord de l'eau à La Varenne-Chennevières.

Août : Trois journées bien remplies à Andrésy, dans la toujours accueillante « Hostellerie du Duc de Croz ».

Pour septembre et octobre, nous avions tenté d'organiser des matinées dansantes, mais devant les difficultés rencontrées pour trouver une salle à un prix raisonnable, le projet fut rejeté.

En novembre eut lieu le déjeuner d'accueil de nos jeunes camarades de la promotion 1947, qui réunit une assistance joyeuse.

La « Petite colonie Cempuisienne » installée en Dordogne fut dans l'impossibilité d'assister à cette manifestation de bienvenue.

Nous espérons, malgré leur éloignement, compter ces provinciaux tout comme ceux habitant la région parisienne, parmi les fidèles sociétaires et les voir parmi nous à l'occasion de leur passage à Paris.

Ces diverses réunions ou fêtes, à la faveur desquelles réapparaissent de temps en temps quelques camarades ayant abandonné

l'Association depuis de nombreuses années, permettent aux Cempuisiens de tous les âges de fraterniser, dans toute l'acception du terme.

Le Cempuisien nous offre dans « Reflexions et Souvenirs sur Cempuis » des pages très intéressantes qui nous permettent de connaître les origines et l'évolution de l'Institution.

Nous serions particulièrement heureux de voir se poursuivre ces articles dont l'élément historique et humain nous permet de mieux apprécier l'œuvre de Gabriel Prévost, continuée par Ferdinand Buisson, Paul Robin, et tous leurs collaborateurs jusqu'à nos jours. Ils méritent bien la reconnaissance que leur action nous inspire.

Au cours de l'année 1947, quelques nouveaux sociétaires sont venus se joindre à nous. Par contre, le Comité s'est vu dans l'obligation de prendre une décision de radiation envers plusieurs, pour ne pas dire beaucoup, de Cempuisiens très en retard ou ne payant plus leurs cotisations. *Le Cempuisien* ne leur sera plus servi à partir de l'année 1948 et ils ne pourront plus bénéficier des prix spéciaux aux sociétaires, lors de fêtes ou promenades.

Les statuts de l'Association des Anciens Elèves de l'I.D.G.P. prévoient la réélection de 6 membres sortants et 1 démissionnaire.

Vous allez donc élire 7 nouveaux membres qui entreront dans le Comité de l'Association.

Nous comptons sur le courage et la bonne volonté des jeunes qui, devant seconder leurs aînés pour être en mesure de les remplacer dans un avenir prochain, peuvent, à cet effet, présenter leur candidature.

Cet avenir est entre vos mains. Nous vous attendons — pas tous bien entendu, ce serait trop — mais quelques-uns parmi ceux qui ont foi en la destinée de l'Association.

La Secrétaire générale :
H. TACNET.

COMMUNICATION DU COMITE

Modification des Statuts

Comme vous le lirez dans le compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 janvier, les nouveaux taux de cotisation proposés par votre Comité ont été non seulement acceptés à l'unanimité des présents mais encore majorés sur la demande de plusieurs sociétaires et votés aussi à l'unanimité. Afin que nul ne l'ignore nous vous donnons ci-dessous le nouveau texte de l'article 3 de nos statuts :

ART. 3. — L'Association se compose de membres titulaires, de membres adhérents, de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres honoraires.

Pour être membre titulaire, il faut :

1° Avoir été élève de l'Institution Départementale Gabriel Prevost et en être sorti normalement;

2° Etre agréé par le conseil d'administration;

3° Payer une cotisation *mensuelle* de 40 *francs* pour les hommes, de 30 *francs* pour les femmes.

Toutefois, les élèves sortant de l'Institution et entrant immédiatement à la Société ne paieront jusqu'à l'âge de 20 ans qu'une cotisation mensuelle de 20 *francs* pour les jeunes gens, et 15 *francs* pour les jeunes filles.

Le rachat de la cotisation est admis moyennant le versement d'une somme égale à quinze fois la cotisation annuelle rachetée, soit 7.200 francs pour les hommes et 5.400 francs pour les femmes. Il confère la qualité de membre à vie.

Peuvent être membres adhérents : les sœurs, frères, maris, femmes ou enfants des membres titulaires qui en feront la demande au conseil d'administration qui statuera sur leur admission.

La cotisation des membres adhérents est fixée au même taux que celle des membres titulaires.

Les membres adhérents jouissent des mêmes avantages que les membres titulaires. Toutefois ils n'ont que voix consultative et non délibérative dans les assemblées et réunions. Ils ne peuvent faire partie du conseil d'administration.

Peuvent être membres honoraires : les parents, tuteurs des anciens ou nouveaux élèves et en général toutes personnes qui voudraient par leur générosité, contribuer au développement de l'Association.

Les membres honoraires renoncent aux avantages de l'Association et s'engagent à verser annuellement une somme *minimum* de 300 francs.

Pour être nommé membre bienfaiteur, il faut être agréé par le conseil d'administration et verser une somme (fixe) de 10.000 fr.

Peut être nommée membre d'honneur par l'Association toute personne qui aura rendu des services exceptionnels à l'Institution ou à l'Association.

Situation Financière au 31 Décembre 1947

1° CAISSE ASSOCIATION :

Avoir au 1er janvier 1947.......... 28.867 50

Recettes		Dépenses	
Cotisations membres actifs ....Fr.	26.225 »	Frais de bureau du siège ....Fr.	8.224 »
Cotisations membres honoraires	1.130 »	Frais de secrétariat. ..	3.289 50
Vente d'insignes	1.860 »	Participations aux visites, sorties, réception des jeunes	33.761 »
Subvention du Conseil Général	20.500 »	Frais de cérémonies diverses	3.550 »
Divers : Rembt avance..	25.493 »	Impression et envoi du *Cempuisien*	50.873 80
Versement créance Coopérateurs	1.935 »	Frais assistance sociale.	5.534 50
Total ....Fr.	77.143 »	Total	105.232 80

Excédent des dépenses.... 28.089 80

Balance : 777 70

2° CAISSE DE SECOURS :

En caisse au 1er janvier 1947 .... 29.779 95 — 29.779 95

Dons divers camarades ....Fr.	4.739 »	Secours à divers camarades	6.625 »
Bénéfice sur fête	16.548 »	Remis aux jeunes sortants 1947.	5.500 »
Dons pour les jeunes sortants 1947	5.500 »		
Total ....Fr.	26.787 »	Total ...	12.125 »

Excédent de recettes. 14.662 »

Balance : 44.441 95

3° CAISSE FANFARE :

Solde à nouveau au 1er janvier 1947. 1.714 85
(Sans changement)

Avoir de la Société au 31 décembre 1947 ..Fr. 46.934 50

SITUATION DE LA TRESORERIE

	au 31 déc. 1946	au 31 déc. 1947
Caisse trésorier, espèces...........	2.469 25	18.263 45
Chèques postaux	39.969 80	12.501 30
Banque (Crédit Lyonnais)	16.169 75	16.169 75
Créance Coopérateurs	1.753 50	»
	60.362 30	46.934 50

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 25 janvier 1948

L'Assemblée générale du début de l'année devait commencer à 15 heures précises. Mais, comme chacun sait, les Cempuisiens ne sont pas gens ponctuels; et c'est avec plus d'une demi-heure de retard que notre Président ouvre la séance par une brève allocution. Il déplore que Mme Guillaume, notre assistante sociale, n'ait pas encore été remplacée dans ses fonctions depuis son départ en septembre dernier. Il y a bien eu, depuis, plusieurs candidatures, mais elles n'ont pas abouti. Marande est obligé, pour remédier à cette carence, d'effectuer lui-même certaines démarches urgentes. Espérons que cette situation, très préjudiciable à notre Société ainsi qu'à l'Institution, ne se prolongera pas trop.

Le Président regrette ensuite l'absence de M. Contini. Le Directeur de l'Institution, empêché au dernier moment de rallier Paris, s'était excusé de ne pouvoir assister à notre Assemblée générale.

Puis notre secrétaire générale, Henriette Tacnet, lit son compte rendu moral de l'année. Le bilan de l'activité de notre Amicale, en 1947, recueille un applaudissement général. Urban demande que ce rapport soit publié dans le prochain *Cempuisien* afin que tous les camarades, y compris les absents à cette réunion, puissent le détailler à loisir. Cette insertion était déjà prévue.

Voici maintenant le compte rendu de notre trésorier. Les chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes puisqu'ils traduisent que la Caisse-Association est presque vide. Marcel Paris, à l'instar de nos grands argentiers, sait cependant leur faire rendre absolument tout ce qu'ils contiennent; et il conclut qu'une augmentation des cotisations s'impose pour redresser une siuation financière assez alarmante. Après son clair exposé, et compte tenu de la montée sans cesse croissante de la vie, tous les assistants en sont sans doute convaincus.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement d'un tiers des membres du Comité, soit 6 membres. Marande donne d'abord lecture du paragraphe des statuts relatif à cette opération; puis il cite les noms des sortants qui se représentent tous d'ailleurs et seront réélus. Une seule démissionnaire, Sylvianne Lelièvre. Qui va la remplacer ? Frétard ? Non. Haas ? Non plus. Personne ne se décide. Alors qu'on commence à désespérer, une main se lève du fond de la salle; c'est celle d'Henri Lambrecht, dit « Toto », assidu à nos réunions.

Le Président en vient à la fête annuelle. Il fait savoir que le Comité a fixé les prix d'entrée à 140 francs pour ceux qui prendront leur carte d'avance, et à 160 francs pour ceux qui ne paieront qu'en arrivant. Ces prix avaient été calculés en prévision des frais d'organisation.

L'Assemblée générale extraordinaire comportait une augmentation des cotisations, avec, corrélativement, une modification des statuts. Marande, à cette occasion, trace comme l'historique de ces cotisations dont le montant a varié six fois depuis la fondation de notre Société. Il informe ensuite les camarades présents (pas assez nombreux pour une Assemblée générale où une décision importante doit être prise) que le Comité, dans sa dernière séance, avait estimé qu'une cotisation de 25 francs pour les hommes et de 20 francs pour les femmes permettrait tout juste à l'Amicale de boucler son budget (anciens tarifs : 12 et 8 francs par mois). Il demande donc à l'auditoire si ces chiffres lui conviennent.

C'est Frétard qui, le premier, ouvre le feu de la discussion. Il propose, après justification, 50 et 30 francs. Sirot l'approuve, mais Maurice Gazaud trouve cette somme un peu forte. Frétard et Urban pensent aux tout jeunes; notre Président d'honneur voudrait que la cotisation soit réduite de moitié pour les membres âgés de 16 à 20 ans. Germaine Géniole, prudente, prévient que ce n'est pas tout de voter les 50 francs à l'unanimité; cet enthousiasme devra se manifester, tout au long de l'année, par le paiement effectif et régulier d'une somme assez grosse même. C'est aussi l'avis d'Odette Cambuzat (Créteau) qui soutient, en outre, qu'il paraît moins lourd de verser 50 fr. tous les mois plutôt que 600 francs en une seule fois. Kaffmann, lui, voterait volontiers pour un montant compris entre 25 et 50 francs. Reisser également, puis il précise sa pensée : 40 francs; mais il estime insuffisant l'écart primitif de 5 fr. (25-20) entre les cotisations des hommes et des femmes. Enfin Kaffmann propose 40 et 30 fr. Mais notre trésorier se montre réticent; il reviendrait de préférence à 50 francs pour le plus grand bien de sa caisse. Reisser aussi désire l'équilibre du budget; toutefois il trouve que 40 et 30 francs, c'est encore excessif. S'il y avait, plus tard, un déficit, les sociétaires plus fortunés pourraient toujours le combler à temps au moyen de dons. Cette idée ne semble pas rallier la majorité. Après d'autres interventions de Solange Piquepaille, Léonard, Bories Antoinette et Henriette Tacnet, Marande demande qu'on passe au vote des taux suivants : 40 et 30 francs d'une part, 20 et 15 francs d'autre part pour les moins de 20 ans. Proposition adoptée à l'unanimité.

cps n°16 5°série
page 6

En réponse à une question de Kaffmann sur la cotisation des membres à vie, notre Président rappelle qu'elle s'élève à 15 fois la cotisation annuelle, c'est-à-dire, maintenant, à 7.200 francs pour un homme. Avis aux amateurs. Avis aussi aux parents ou amis de Cempuisiens qui peuvent devenir membres honoraires moyennant 300 francs par an.

Et on arrive aux questions diverses. Chaussard étant absent, Marande transmet sa suggestion : nommer M. Roger membre d'honneur de notre Amicale pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'Institution. Elle est agréée par un vote enthousiaste des deux mains. M. Roger sera en bonne compagnie : le seul et unique autre membre d'honneur est M. Canioni.

Henriette Tacnet reparle du projet de poser, à la Pentecôte, à l'Institution, à côté de celle des disparus de la guerre 1914-1918, une plaque à la mémoire de ceux qui sont tombés entre 1939 et 1945. Dès maintenant, tous les camarades peuvent souscrire. Pour Piquepaille (et pour tout le monde), il est juste que le nom du fils de M. Videau figure sur cette seconde plaque. M. Videau, ancien surveillant à l'O.P., assiste justement à cette assemblée.

Germaine Géniole a la parole à son tour. Elle songe déjà aux promenades d'été; puis elle revient sur une proposition qu'elle avait formulée l'an dernier : celle de visiter des musées en groupe cempuisien. Cette tentative n'avait pas répondu à ses espérances, parce que les visites avaient lieu le dimanche matin, explique-t-elle. Mais Henriette Tacnet répond que les guides se reposent le dimanche après-midi.

Pour clôre cette assemblée, le nouveau Comité procède à l'élection de son bureau. Le doyen d'âge et Président par intérim, Reisser, fait l'appel. Il manque Chabrier, Chaussard, Vigneron et Mme Matras, excusés. Peu de modifications. Paulette Vidal et Marcel Paris se démettent de leurs fonctions pour passer délégués aux secours. Barbier et Delpeux les remplacent. « Toto », le nouvel élu, devient trésorier-adjoint avec Dugué. Voici d'ailleurs la composition du nouveau Conseil d'Administration :

Président

MARANDE Marcel, 68, rue Championnet (18e).

Vice-Présidents

REISSER René, 3, rue d'Edimbourg (8e).
PRIOVILLE Alfred, 115, rue de Flandre (19e).

Secrétaire Générale

TACNET Henriette, 3, square Eugène-Faillet, Asnières (Seine).

Secrétaires-adjoints

GÉNIOLE Germaine, 1, rue du Docteur-Tuffier (13e).
BARBIER Jean-Jacques, 45, boulevard des Batignolles (8e).

Trésorier

DELPEUX Robert, 82, rue du Rocher (8e).

Trésoriers-adjoints

DUGUÉ Pierre, 3, passage Bourgoin (13e).
LAMBRECHT Henri, 68, boulevard de la Villette (19e).

Gérant du « Cempuisien »

YOUNG Stanislas, 76, rue Marcadet (18e).

Archivistes-bibliothécaires

ROBETTE Maurice, 35, avenue Gravelle, Charenton (Seine).
MATRAS Madeleine, 6, rue Robert-Hertz, Châtenay-Malabry (Seine).

Délégués aux secours

VIDAL Paulette, 2, r. des Petits-Carreaux (2e).
CHAUSSARD René, 87 bis, r. de Charenton (12e).
PARIS Marcel, 6, rue Lemaignan (14e).

Membres

CHABRIER Roger, 6, rue Albert-Malet (12e).
VIGNERON Marcel, 13, rue Clavel (19e).

Jean-Jacques BARBIER,
Secrétaire-adjoint.

NOTRE FETE

Retenez bien la date du Samedi 20 mars 1948, à 20 h. 30, Mairie du 5e arrondissement, place du Panthéon.

Nous espérons que tous les Cempuisiens se feront un devoir, en même temps qu'un plaisir d'y amener des amis de façon à assurer le succès de notre fête.

Un programme attrayant vous sera présenté et nous faisons l'impossible pour ne pas vous faire regretter votre soirée en prévoyant un bon orchestre pour le bal.

Le prix d'entrée est fixé à 160 francs par personne. Vous trouverez des cartes d'entrée payables d'avance chez tous les membres du Comité dont les adresses sont indiquées ci-dessus et à notre Siège social, 6, rue de Louvois, Paris (2e), au prix de 140 francs; soit une réduction de 20 francs par carte payée d'avance, le prix d'un billet de tombola...

AVIS IMPORTANT

Prière d'adresser à notre trésorier, Delpeux, 82, rue du Rocher (8e), les adresses des camarades Le Darze Joseph et Vaysettes Jacques, sortis en 1946, pour communication de toute urgence les intéressant tout spécialement.

RÉUNION DE COMITÉ DU 20 JANVIER 1948

La séance est ouverte à 18 h. 30, sous la présidence de Marcel Marande. Etaient présents : Germaine Géniole, Paulette Vidal, Young, Prioville, Chaussard, Barbier, Vigneron, Paris, Delpeux, Dugué, Robette, Henriette Tacnet. — Excusés : Madeleine Matras, Reisser, Chabrier. — Absente : Sylviane Lelièvre.

Le rapport moral présenté par H. Tacnet et le rapport financier par Delpeux sont adoptés par le Comité.

En vue du renouvellement d'un tiers des membres du Comité, la liste des membres sortants est rappelée. Il s'agit, pour l'année 1948, de Marande, Reisser, Paris, Barbier, Robette, H. Tacnet; mais ces derniers, ne voulant pas abandonner la tâche entreprise, présentent leur candidature à l'élection qui aura lieu au cours de l'Assemblée générale le 25 janvier 1948. Une seule démission est à signaler, celle de S. Lelièvre, ce qui porte à 7 le nombre des membres du Comité à réélire.

Le Comité envisage la modification des statuts en ce qui touche le montant des cotisations.

Dans un exposé précis, le Président met en parallèle, depuis 1900 à nos jours, le montant des cotisations, du coût de la vie, des frais généraux et des timbres permettant l'envoi du *Cempuisien*.

Après discussion, le montant des cotisations qui seront demandées, après approbation de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 janvier, à partir de 1948, est fixé comme suit :

25 francs pour les hommes, 20 francs pour les dames.

150 francs pour les membres honoraires, et pour les jeunes gens et les jeunes filles de moins de 18 ans, à 10 et 5 francs respectivement.

Le rachat des cotisations, pour les membres à vie, reste fixé à 15 fois le montant annuel de la cotisation.

Le programme de la fête, dont l'organisation est confiée à Young, dans les mêmes conditions que celui de l'année passée, comprendra une partie de music-hall et le bal.

Marcel Vigneron propose de chanter; ce concours vivement apprécié, est accepté à l'unanimité.

Le prix d'entrée est fixé approximativement à 140 francs pour les billets pris d'avance et 160 francs pour ceux payables à l'entrée.

Le Comité se réserve d'augmenter ces prix, en fonction de la dépense occasionnée par l'ensemble de la fête, lorsque le montant en sera connu.

Les billets seront vendus par les membres du Comité, ainsi que des billets de loterie que Young se charge de faire imprimer prochainement.

Les organisateurs se réuniront en un « Comité de Fête » en dehors des réunions du Comité, ce qui leur permettra des rapports plus fréquents et la mise au point plus rapide des projets présentés.

Questions diverses. — Le Secrétariat devra se renseigner à la Poste, en vue de se faire préciser les formalités à accomplir pour permettre l'envoi du *Cempuisien* comme « périodique », envoi dont le coût est moins onéreux que celui d'un « imprimé ».

Chaussard propose de demander en Assemblée générale la nomination de M. Roger, en qualité de « membre d'honneur » de l'Association, en remerciement du dévouement sans borne avec lequel il a accompli plus que sa tâche depuis son arrivée à Cempuis.

La proposition, adoptée à l'unanimité, sera présentée à l'Assemblée générale du 25 janvier, par son instigateur.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 h. 45.

La Secrétaire générale :
Henriette TACNET.

DANS LA FAMILLE CEMPUISIENNE

Changements d'adresse

Sociétaires

Ravidat Gaston, Ker Marie-Louise, Baie de Sainte-Anne, à Tregastel (C.-d.-N.).
Tharreau Jacqueline, 169, rue du Temple, Paris (3e).
Ménelet Daniel, actuellement B.P.M. 5 — S.P. 51.305 — Madagascar.
Filard Jean, 27, rue Jean-de-Caulaincourt, à Saint-Quentin (Aisne).
Wauthier Marcel, Hôtel Beauséjour, à Trébeurden (Côtes-du-Nord).
Brantonne Hélène, 68, rue de la Volga, Paris (20e).
Chastan Marthe, 2, rue de Lagny, à Montreuil (Seine).

Nouveau Sociétaire

Damidaux Charles, 25 *bis*, rue François-Adam, à St-Maur-des-Fossés (Seine).

Non Sociétaires

Chartier Charles, 12, rue de Presles, à Aubervilliers (Seine).
Loebi (Mauricette Monlien), 53, rue de Charenton, Paris (12e).

ECHOS ET NOUVELLES — COMMUNICATIONS DIVERSES

Mariages

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de nos camarades :

Ravidat Gaston.

Filard Jean avec Mlle Victorine Schaetsaert.

Monlien Mauricette avec M. Maurice Loebi.

Bonnabaud Ginette avec M. Paul Béchot.

Nous présentons aux quatre jeunes couples nos meilleurs vœux de bonheur.

***

Nous apprenons à l'instant le mariage de Jean Jacques Egler (fils de notre bon camarade Charles Egler) avec Mlle Monique Masset, qui a eu lieu le 26 janvier 1948.

Nous sommes heureux de complimenter Charles Egler et Madame, en présentant nos meilleurs vœux de bonheur et prospérité aux jeunes époux.

Naissance

Yann-Albert Pouliquen, fils de nos camarades Pouliquen et de Mme, nous annonce la naissance de son petit frère Alain-Marcel, le 18 décembre 1947.

Nos meilleurs vœux à la maman et à toute la famille.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Toute la copie concernant le *Cempuisien* doit être adressée au gérant, notre camarade Young, 36, rue Taitbout (9e).

***

Nous vous rappelons qu'une réunion mensuelle a lieu le 1er samedi de chaque mois, à 20 h. 30, à notre siège social, 6, rue de Louvois (2e).

***

Lorsque vous envoyez un mandat à notre secrétaire générale, nous vous demandons de ne pas écorcher son nom car il se trouve qu'elle a beaucoup de difficulté pour toucher lesdits mandats. En conséquence, veuillez prendre note : Madame Tacnet Henriette, 3, square Eugène-Faillet, Asnières (Seine). C'est aussi à cette adresse que vous devez adresser tous les changements d'adresses que vous connaissez.

L'Amitié Cempuisienne

Réservez, par préférence, chaque fois que vous le pouvez, votre clientèle aux camarades Cempuisiens établis commerçants.

Aujourd'hui, nous vous signalons celles de:

Barthelemy Raymond, artisan peintre, 2, rue Victor-Duruy, Paris (15e), qui se tient à votre disposition, avec des prix très raisonnables, pour la réfection de votre appartement ou de votre logement.

— Maison Line, coiffeur pour dames et soins de beauté, 111, rue de la Réunion, Paris (20e), où la femme de notre camarade Haas sera très heureuse de vous recevoir.

— *Anti-Vol - Fonds de Commerce :* Théry Victor, 14, rue Henner, Paris (9e). Tél. : TRI 38-81.

— *Meubles :* Martin Henry, 194, r. de Charenton, Paris (12e). Fabrique à Raismes (Nord).

— *Produits de beauté et d'entretien :* Paris Marcel; en semaine : 6, rue Lemaignan, Paris (14e) ; samedi, dimanche : Marché Porte Montreuil, av. Girardot.

— *Articles photo, phono, T.S.F. :* Albert Jullien, 95, rue de Belleville, Paris (19e), métro : Pyrénées.

— *Coiffure de dames :* Mme Pinon (Lucette Le Hénaff), 66, rue Doudeauville, Paris (18e), métro : Château-Rouge.

***

Tous ceux de nos amis qui sont établis et qui désirent le faire savoir ici, sont priés d'écrire à Young, 36, rue Taitbout, Paris (9e).

***

On peut aussi utiliser cette rubrique dans tous les cas où des renseignements ou services utiles sont à offrir ou solliciter entre nous. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une publicité rétribuée, qui n'aurait aucun caractère d'entr'aide, si elle l'était.

Cempuisiens, retenez votre soirée du samedi 20 mars 1948 pour notre Fête annuelle.

A. MONTOURCY, 4 bis, rue Nobel (18e)

Le gérant : S. YOUNG.

cps n°16 5°série
rajout p.1

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE G. PRÉVOST

vous prie de bien vouloir assister le

SAMEDI 20 MARS 1948 à 20 h. 30

à la

SOIRÉE ARTISTIQUE

suivie de

BAL DE NUIT

Sous la Présidence de Monsieur le Président du Conseil Général de la Seine, et de Monsieur le Directeur des Services d'Enseignement de la Seine.

SALLE DES FÊTES
MAIRIE DU Ve
PLACE DU PANTHÉON

Le Comité

ENTRÉE : 160 fr. - Carte payée d'avance : **140 fr.**

ı trouve des cartes, payables d'avance, jusqu'au **18 Mars inclus,** aux adresses suivantes :

MARANDE, 68, rue Championnet (18e) ;
REISSER, 3, rue d'Edimbourg (8e) ;
PRIOVILLE, 115, rue de Flandre (19e) ;
Mme TACNET, 3, square Eugène-Faillet, Asnières (Seine) ;
Mme GÉNIOLE, 1, rue du Docteur-Tuffier (13e) ;
DELPEUX, 82, rue du Rocher (8e) ;
DUGUÉ, 3, passage Bourgoin (13e) ;
LAMBRECHT, 68, boulevard de la Villette (19e) ;
YOUNG, 36, rue Taitbout (9e) ;
ROBETTE, 35, avenue de Gravelle, Charenton (Seine) ;
Mme VIDAL, 2, rue des Petits-Carreaux (2e) ;
CHAUSSARD, 87 bis, rue de Charenton (12e) ;
PARIS, 6, rue Lemaignan (14e) ;
VIGNERON, 13, rue Clavel (19e) ;
AUTO-CAR ROBERT, 65, avenue de Saint-Mandé (12e) ;
SIÈGE SOCIAL, 6, rue de Louvois (2e), chez la Concierge ;

et le **SAMEDI 6 MARS,** au Siège, à partir de 20 h. 30.